



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON FAMILIALE « LES CYTISES »

Le présent règlement intérieur établit les règles élémentaires et indispensables pour permettre le meilleur déroulement des séjours afin que chaque usager puisse profiter pleinement de la structure.

La signature de la convention de location vous engage sur les conditions de réservation du centre de vacances ainsi que sur le respect du présent règlement intérieur.

Nos locaux font l'objet de contrôles périodiques et sont agréés par les autorités compétentes.

3 types de réservations sont proposées en Maison Familiale :

- la réservation avec pension complète ou demi-pension,
- la location de la structure en gestion libre,
- les accueils de groupes.

▪ ARTICLE I - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font auprès du SIVU Collines Durance, 1581 route de Charleval, D23C, Le Vergon, 13370 Mallemort, avec un délai minimum de deux semaines.

Les périodes d'accueil sont variables et font l'objet d'un planning consultable sur le site internet du SIVU Collines Durance.

Pour toute réservation, un justificatif d'identité pourra être demandé pour vérifier l'âge des enfants.

Nous vous informons que les animaux ne sont pas accueillis au Centre de Vacances les Cytises.

▪ ARTICLE II - TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs, disponibles en annexe 1 du présent règlement, sont fixés par délibération du Comité Syndical N°2024-02 du 29 janvier 2024.

Les modes de paiement acceptés sont :

- ✓ Les chèques (bancaires ou postaux),
- ✓ Les espèces,
- ✓ Les chèques vacances,
- ✓ Les mandats administratifs,
- ✓ Les virements.

Un acompte de 20% doit être versé au moment de la signature de la convention. Le solde du séjour de 80% sera versé au plus tard une semaine avant le départ.

En cas de règlement par mandat administratif, le bon de commande correspondant devra être transmis à la signature de la convention, le règlement du séjour s'effectuera après service fait.

Un chèque de caution de 2 000,00 € sera exigé pour la location en gestion libre. Celui-ci sera restitué après le séjour en fonction de l'état des lieux du départ.

En cas de dégradation, le montant des réparations vous sera facturé et déduit de la caution.

Chaque réservation du centre fera l'objet d'une convention signée entre le responsable du bâtiment et le responsable du groupe souhaitant louer la structure.

Dans cette convention, il sera précisé :

- ✓ Le nom, prénom, adresse (pièce d'identité exigée),
- ✓ Les dates exactes du séjour ainsi que les heures d'arrivée et de départ,
- ✓ Les modalités de paiement, le montant de la caution, de l'acompte et du solde,

Les pièces complémentaires suivantes vous seront demandées :

- ✓ Un RIB pour le remboursement de la caution,
- ✓ L'assurance du responsable du séjour (fournir une copie),
- ✓ Le présent règlement signé.

La réservation deviendra définitive une fois les documents signés et les paiements effectués en totalité.

▪ ARTICLE III - REMBOURSEMENT ET ANNULATION

Si, pour convenance ou initiative personnelle, l'arrivée au centre s'effectue après le début du séjour réservé, ou le départ avant la fin, l'utilisateur ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Toute défection non justifiée ne donne lieu à aucun remboursement de la part de la collectivité.

Le remboursement ne peut se faire que pour les raisons énumérées ci-dessous et uniquement sur pièces justificatives :

- Evénement familial grave (décès...),
- Hospitalisation ou problème médical grave,
- Fermeture de la structure.

Le SIVU Collines Durance ne procédera à aucun dédommagement en cas d'inexécution partielle ou totale du contrat résultant d'un cas de force majeure (intempéries, catastrophes naturelles, incendie, dégâts des eaux, attentats, fermeture administrative...).

En cas de désaccord, le SIVU Collines Durance se verrait dans l'obligation d'engager des poursuites pénales et civiles auprès du Tribunal Administratif compétent.

▪ ARTICLE IV - ORGANISATION GENERALE

Le repas comprend 1 plat composé de viande, légume ou féculents, 1 portion de fromage, un dessert ou un fruit et un café.

Le petit déjeuner comprend 1 boisson chaude, 1 boisson type jus de fruit, 2 tartines de pain, confiture et beurre.

Le centre de vacances « Les Cytises » ne propose pas d'alcool à ses usagers.

1/ La pension complète ou demi-pension :

La pension complète :

Elle comprend l'hébergement, le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner.

La demi-pension :

Elle comprend l'hébergement, le petit-déjeuner et le déjeuner **ou** le dîner (à préciser à la réservation).

Allergies et problèmes de santé particuliers :

Le responsable de l'établissement doit être informé, au moment de l'inscription, de toutes les **allergies alimentaires** ou de tout problème de santé nécessitant un **régime approprié**.

Il se réserve le droit, en fonction des moyens techniques, d'y répondre favorablement.

Les horaires des repas doivent être respectés :

Petit-déjeuner : de 8h00 à 9h30

Déjeuner : à 12h00

Dîner : à 19h30

Les chambres et les dortoirs :

- Les horaires d'accueil sont de 11 heures jusqu'à 17 heures (en cas d'arrivée en dehors de ces horaires, veuillez prévenir le responsable du centre au 06 70 47 75 75),
- Les chambres ou les dortoirs doivent être libérés le matin du départ à 10h30,
- Les valises ne peuvent pas être laissées sous notre responsabilité,
- Le lit enfant pour les moins de 3 ans (lit pliable ou lit bébé) n'est pas fourni.

2/ La gestion libre :

✚ Arrivée et départ :

Le responsable du centre sera présent lors votre arrivée sur le centre, et pourra vous aiguiller en cas de besoins.

Le jour de l'arrivée, le responsable du groupe devra se présenter sur le centre avant la prise en possession des locaux, afin de procéder à l'état des lieux d'entrée et à l'inventaire du matériel mis à disposition avec le responsable des Cytises. Le jour du départ, l'état des lieux de sortie et l'inventaire se feront après le départ du groupe, le centre devra être rendu dans son état d'origine.

La liste complète du matériel mis à disposition est disponible dans le livret d'accueil.

✚ Les installations :

Les portes du centre devront être fermées à chacune de vos absences ainsi que la nuit. Vous devrez également contrôler que les fenêtres soient bien fermées.

Les chambres :

✓ Le mobilier déplacé devra être remis à sa place. Les portes doivent rester accessibles et les lits des dortoirs ou des chambres doivent rester à leur place pour ne pas compromettre votre sécurité (libre circulation en cas d'incendie).

✓ Pour des raisons d'hygiène, la literie devra rester dans les lits et ne devra pas servir à entreposer des sacs ou autres affaires.

✓ Les volets devront être attachés et les fenêtres fermées en cas d'absence du groupe (les orages sont très violents à la montagne).

La cuisine :

✓ L'alimentation et les produits d'entretien seront à la charge du groupe.

L'extérieur :

Le locataire devra respecter le caractère paisible des lieux et la tranquillité du voisinage. Les prés entourant le centre sont privés, les groupes ne devront donc pas les traverser ou y organiser des animations.

Le stationnement devra se faire aux emplacements indiqués lors de votre arrivée. Vous veillerez à ne pas gêner la libre circulation des véhicules, le passage des livraisons, du facteur et le ramassage des déchets.

Casse ou réparations :

En cas de problème ou de panne, le responsable du groupe devra en avertir immédiatement le responsable du centre qui se chargera de mettre en œuvre les moyens nécessaires. Il ne procédera à aucune réparation de sa propre initiative. Si ce dernier décidait de faire intervenir un artisan celui-ci resterait à sa charge et ne pourrait lui être remboursé.

En cas de casse de vaisselle, l'usager pourra procéder au remplacement dans la même gamme de produit. En l'absence de remplacement, le SIVU Collines Durance prélèvera sur la caution la somme correspondante au rachat du matériel.

Nettoyage des locaux et des extérieurs :

Le groupe devra maintenir les locaux propres pendant toute la durée du séjour.

Une attention particulière sera portée sur l'utilisation et le nettoyage du matériel de manière générale. La ou les personnes en charge du ménage devront respecter les protocoles de nettoyage mis en place.

Le jour du départ, les poubelles ainsi que les cendriers situés à l'extérieur devront être vidés et les éventuels détritrus devront être ramassés. Le ménage complet et approfondi des locaux devra être terminé avant l'inventaire. Un ménage bâclé ou non fait sera facturé au tarif en vigueur.

Sécurité :

Le livret de sécurité des Cytises sera mis à votre disposition dès votre arrivée et une information sur l'emplacement des organes de sécurité vous sera donnée.

En cas de déclenchement des systèmes de détection incendie, l'évacuation des usagers devra être immédiate.

En cas de besoin, des extincteurs sont à disposition dans le bâtiment utilisé de façon abusive fera l'objet d'un constat et les frais de remise en service du matériel ainsi que le nettoyage des locaux seront à la charge du locataire.

WIFI :

Le centre de vacances « Les Cytises » est équipé du système NOODO, permettant d'obtenir une connexion internet grâce à un réseau wifi public et sécurisé. Toutefois, le réseau à la montagne reste aléatoire et nous ne serons pas responsables en cas d'absence de réseau.

Gestes écologiques :

Le SIVU Collines Durance s'inscrit dans une démarche écologique.

Aussi, nous vous demandons d'éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, d'arrêter les radiateurs lorsque vous aérez la pièce et de ne pas laisser l'eau couler inutilement lors de la plonge ou lors des douches.

3/l'accueil de groupes

L'accueil de groupes est composé d'enfants de 3 à 17 ans avec encadrants (exemple classe de découverte, séjour ACM, etc...). Il peut être organisé sur un séjour de 3 jours minimum.

Trois formules sont proposées :

- Pension complète,
- Pension complète + activités thématiques
- Pension complète + activités thématiques Ski et Grand Nord

Chaque formule proposée sont facturées à la journée avec une arrivée sur le centre à partir de 11h00 le premier jour et un départ à 14h00 le dernier jour.

Elles comprennent le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter et le dîner.

Une option « animateur » vient également compléter cette offre. Elle comprend l'aide à la vie quotidienne et les veillées. Elle est calculée sur la base d'un coût jour à raison de 9 heures par jour.

▪ **ARTICLE VI - NON-RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

La vie en groupe implique un comportement responsable et respectueux. Des règles de vie sont à respecter.

Le responsable du centre pourra procéder à l'exclusion immédiate de l'utilisateur ou du groupe en cas de manquement, tels que :

- Acte de vandalisme,
- Vol à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure,
- Usage de drogue,
- Tabac à l'intérieur du centre,
- Introduction d'objets dangereux,
- Abus d'alcool.

Le responsable du centre sera en droit de faire appel aux forces de

En cas de détérioration, le responsable du groupe nommé dans le contrat ou l'utilisateur devront rembourser l'intégralité des dépenses liées aux réparations.

Le SIVU Collines Durance ne pourra en aucun cas être tenu responsable des pertes ou vols des affaires personnelles.

En cas d'exclusion pour non-respect du règlement intérieur, l'utilisateur ou le responsable du groupe ne pourra prétendre au remboursement de son séjour.

ANNEXE 1 - TARIFS

Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} mars 2024

1/ Pension complète ou demi-pension :

Minimum 10 personnes Maximum 40 personnes		Pension complète	½ pension	Repas supplémentaire
1 gratuité pour 20 adultes payants				
ADULTES	CHAMBRE	50 €	40 €	15 €
ADULTES	DORTOIRS	42 €	30 €	
Enfant de 3 à 12 ans	Dortoir ou logé avec les parents	30€	22 €	
Enfant de 0 à 3 ans		GRATUIT		
Taxe de séjour par nuitée *		0.88 €	0.88 €	

2/ Gestion libre :

Minimum 20 personnes Maximum 78 personnes	
1 gratuité pour 20 adultes payants	
1 journée commencée est une journée payée	
ADULTES	22 € par jour et par personne
ENFANTS DE 3 à 12 ANS	17 € par jour et par personne
Taxe de séjour par nuitée *	0.88 €
Suppléments	
MENAGE DES LOCAUX	150 €/JOUR

3/ Accueil de groupes composés d'enfants de 3 à 17 ans et encadrants (classes de découverte, séjours ACM, clubs, etc..) :

Participation par personne	Pension complète	Pension complète + activités thématiques	Pension complète + activités thématiques ski et grand nord	Option animateur Vie quotidienne + veillées (9 heures par jours)
Minimum 15 personnes Maximum 60 personnes	30.00 €	45.00 €	55.00 €	133.4€/ jour
Taxe de séjour *	0.88€/nuitée			/
1 adulte gratuit pour 20 enfants payants				

*Au prix de votre séjour s'ajoute une taxe de séjour perçue par le SIVU Collines Durance pour le compte de Provence-Alpes-Agglomération et du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence.



1581 route de Charleval
D23C – Le Vergon
13370 MALLEMORT
Tel : 04 65 29 05 00

contact@sivucollinesdurance.com



Col de Maure
04140 SEYNE LES ALPES
TEL : 06 70 47 75 75

lescytises@sivucollinesdurance.com

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 12/02/2024



++ D'INFOS : www.sivucollinesdurance

ID : 013-200078228-20240129-2024_02-DE
